

Office De Tourisme
Intercommunal
Verdon Tourisme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,
Le

Publié ou notifié
Le

A Saint-André-les-Alpes,
le

Magali SURLE-GIRIEUD
La Présidente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 5 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 004-908566227-20251105-2025_05_05-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre, le comité directeur de l'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Communauté de Communes à Saint-André-les-Alpes (04) sous la présidence de Madame Magali SURLE-GIRIEUD, présidente.

Présents : Magali SURLE GIRIEUD ; Marion COZZI ; Valérie NOZAMBRINO ; Serge PRATO ; Catherine ALBANO ; Michèle BIZOT GASTALDI ; Bernard CAUVIN ; Patrick MANTRAND ; Maxime CAZETTES ; Pierre-Louis VIVICORSI ;

Excusés : Maurice LAUGIER ; Lucas GUIBERT (ayant donné pouvoir à Marion COZZI) ; Anabel ONCINA ; Frédéric CLUET ; Christophe BARBAROUX ; Olivier GUERIN ; Jacques AUDIBERT (ayant donné pouvoir à Michèle BIZOT GASTALDI)

Secrétaire désigné(e) : Michèle BIZOT GASTALDI

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Convocation adressée le 29 octobre 2025

2025-05-05 Décision modificative n°1

Considérant le fait que certaines charges de personnel, préalablement assumés via des remboursements à la Commune d'Entrevaux dans le cadre de mise à disposition, sont désormais prises en charge directement sur les charges de personnel de l'OTI,

Considérant la régularisation engagée pour le remboursement d'anciennes charges de personnel non soldées auprès de la Communauté de Communes dans le cadre de mises à disposition,

Considérant le possible recrutement d'un nouvel agent au sein de l'office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme à partir de décembre 2025,

il s'avère nécessaire d'abonder le chapitre 012 – charges de personnel, et d'adopter à cet effet la décision modificative n°001/2025 du budget de l'OTI Verdon Tourisme tel qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
6226	011	Honoraires	- 10 500 €
6228	011	Divers	- 13 500 €
6281	011	Concours divers	- 1 000 €
6288	011	Autres	- 5 000 €
6411	012	Salaires, appointements	+ 30 000 €

DECISION

Compte tenu de ce qui est exposé, et après en avoir délibéré, le comité directeur décide à l'unanimité:

- D'adopter la décision modificative n°001/2025 du budget de l'OTI Verdon Tourisme, telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser la Présidente ou la Directrice à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Présidente

Magali SURLE GIRIEUD

Secrétaire de séance

Michèle BIZOT GASTALDI